

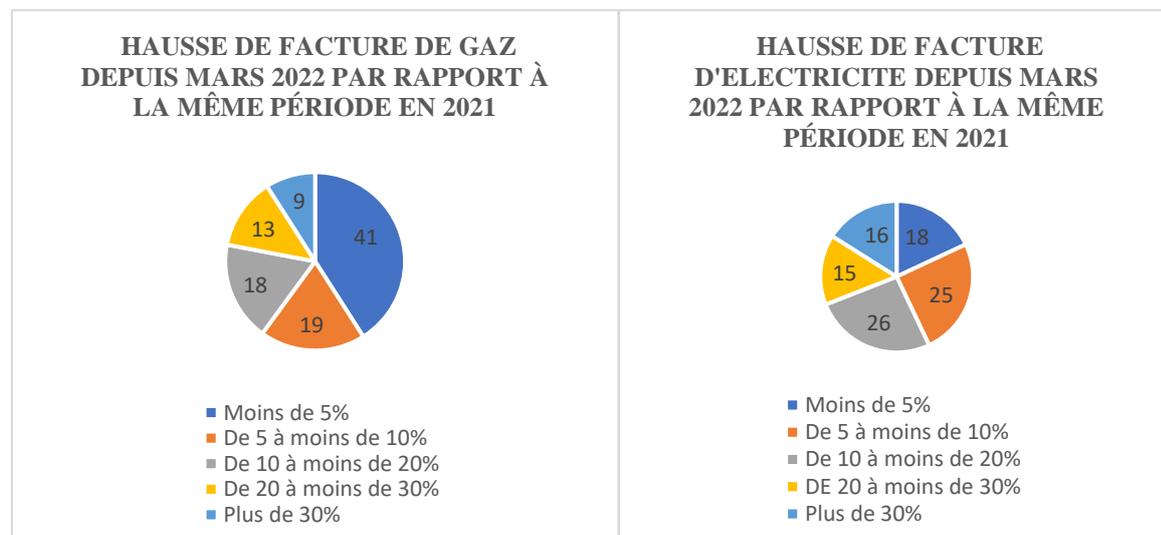
Date : 27/10/2022

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### La hausse des prix de l'énergie touche les entreprises des métiers de service et de fabrication

La CNAMS et ses fédérations ont adressé une enquête afin d'avoir un retour des entreprises de service et de fabrication sur la hausse des prix de l'énergie.

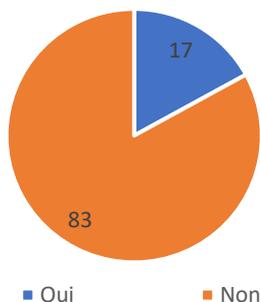
De nombreuses **entreprises des secteurs** : coiffure, esthétique, professions du chien et du chat, fleuriste, automobile, prothésiste dentaire, cordonnerie etc ont répondu à cette enquête. Ces entreprises sont implantées dans toute la France. 27% d'entre elles n'ont pas de salarié et 55% ont moins de 5 salariés. Pour 45% d'entre elles, le chiffre d'affaires est de moins de 100 000 euros et pour 40% d'entre elles, il est de moins de 300 000 euros.



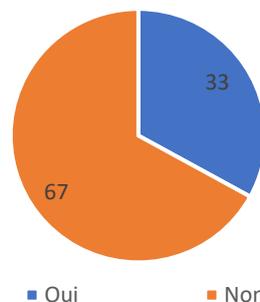
Pour 26% de ces entreprises, la facture a été multipliée au moins par 2 par rapport à 2021. 82% ont un contrat de gaz ou d'électricité avec des tarifs réglementés et 19% bénéficient d'un bouclier tarifaire.

Depuis mars dernier, 19% ont renouvelé leur contrat d'électricité et 10% leur contrat de gaz. Dans les deux cas, les factures ont subi une nette augmentation et pour 27% d'entre elles, elles ont été multipliées par 2.

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT  
DE GAZ DANS LES 6 PROCHAINS  
MOIS**



**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT  
D'ELECTRICITE DANS LES 6  
PROCHAINS MOIS**



Seulement 1% de ces entreprises ont déposé une demande d'aide gaz-électricité et cette demande est en attente pour 40% et refusée pour 60%.

Le gouvernement a mis en place plusieurs dispositifs de soutien comme le Tarif Réglementé de Vente d'électricité (TRV), la CNAMS salue cette action mais la majorité des entreprises que nous représentons ne peuvent en bénéficier.

C'est pourquoi, la CNAMS s'associe à l'U2P et demande au gouvernement de rendre éligible au TRV, toutes les entreprises de moins de 10 salariés et de moins de 2 millions d'euros de chiffre d'affaires, quelle que soit la puissance de leur compteur électrique.

**La CNAMS en quelques mots :**

**La CNAMS rassemble 39 fédérations patronales.**

A ce titre, elle regroupe des activités et des métiers très nombreux comme par exemple les métiers de la fabrication, de la sous-traitance, l'ameublement, l'esthétique et la beauté, la coiffure, les métiers de la fourrure, la couture, la bijouterie, la carrosserie, l'automobile, les taxis, les fleuristes, les prothésistes dentaires, les pressings et les blanchisseries, les céramistes, les affûteurs, les crémateurs animaliers, les électriciens, les cordonniers, les opticiens, les tailleurs, les photographes, les naturalistes, les métiers d'art, les métiers ruraux, les professionnels du chien et du chat, les professionnels de l'électrodomestique et du multimédia, ...

**Fort de cette représentativité et de cette diversité, la CNAMS est aujourd'hui l'organisation patronale de l'artisanat qui regroupe le plus grand nombre de professions.**

Ainsi, la CNAMS représente les intérêts de 54% des entreprises inscrites au Répertoire des Métiers (entreprises exerçant une activité artisanale à titre principale ou secondaire), soit près de 430 000 entreprises qui représentent environ 1,8 million d'actifs, dont 1,1 million de salariés.